

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DÉVILLE LÈS ROUEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Département
de la
Seine-Maritime



Arrondissement
de Rouen

L'an deux mille vingt, le 15 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 8 octobre 2020, s'est réuni exceptionnellement, après information de la Préfecture, dans une salle communale, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Canton de
Mont-Saint-Aignan

Étaient présents : Gambier Dominique, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohammed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Deme Abdoul Aziz, Prévost Pauline, Marin-Curtoud Virginie, Bouteiller Thierry, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Ridez Yoann, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Tesson Nadia, Argun Aylin, Colin Yannick, Michelin Martine.

Délibération
n°20-68-01

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Deloignon Mirella, Neyt Lucie, Legras Robert, Maupu Edwige, Leroux Sandrine, Behadj Lazreg, Arnoult Mickaël.



Tarifs publics pour
2021

-
Restauration
collective

Secrétaire de séance : Prévost Pauline.

Il est proposé que les tarifs de la restauration collective restent identiques à ceux votés en 2020.

Il est proposé pour l'année 2021 les tarifs de la « restauration collective » suivants :

Libellé	Tarifs 2021	
	QF	Prix du repas
Enfants dévillois	de 0 à 327	1,00 €
	de 327,01 à 409	1,54 €
	de 409,01 à 492	2,07 €
	de 492,01 à 573	2,65 €
	de 573,01 à 651	3,18 €
	de 651,01 et plus	3,68 €
Enfants hors Déville		3,68 €
Personnel communal et assimilés		2,79 €
Enseignants		4,50 €
Autres personnes extérieures		6,57 €
Repas occasionnel		6,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'approuver leurs modalités de calcul.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, au registre suivent les signatures,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602168-20201015-Delib206801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dominique Gambier